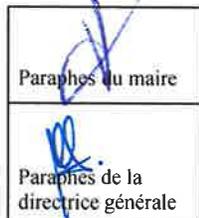


Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité du Canton de Cleveland



Le 4 juillet 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le **3 juillet 2018** à 19h32, à l'Hôtel de Ville, au 292 Chemin de la Rivière, Canton de Cleveland (Québec), sous la présidence du maire, Monsieur Herman Herbers.

Conseillers présents : Monsieur Gerald Badger Monsieur Charles Brochu
 Monsieur Eric Courteau Madame Sylvie Giroux
 Monsieur Fernand Leclerc Monsieur Johnny Vander Wal

Le tout formant quorum conformément aux dispositions du Code Municipal.

Madame Claudette Lapointe, directrice générale est aussi présente.

2018-136 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Eric Courteau, appuyé par le conseiller Gerald Badger et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté, en retirant le point 8.6, à savoir :

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation des procès-verbaux
 - 3.1 Approbation du procès-verbal de la séance du 4 juin 2018
4. Correspondance
5. Divers comités (S/O)
6. Finance
 - 6.1 Présentation des comptes à payer
 - 6.2 Présentation des dépenses incompressibles et des dépenses déjà autorisées depuis le dernier rapport
 - 6.3 Présentation des salaires, DAS et des frais de déplacements
7. Adoption de règlement et dispense de lecture
 - 7.1 Adoption du Règlement numéro 549 visant à modifier le règlement de lotissement numéro 448
 - 7.2 Adoption du Règlement numéro 550 visant à modifier le règlement sur les permis et certificats numéro 451
 - 7.3 Adoption du Règlement numéro 551 visant à modifier le règlement de zonage numéro 446
 - 7.4 Adoption du Règlement numéro 552 portant sur la gestion contractuelle
 - 7.5 Avis de motion le règlement numéro 553 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses
 - 7.6 Adoption du projet de Règlement numéro 553 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses
8. Affaires nouvelles et suivis
 - 8.1 Modification à la résolution numéro 2018-117 pour l'adjudication du contrat pour l'agrandissement et le réaménagement du garage municipal
 - 8.2 Autorisation à la directrice générale pour le paiement des factures de Tijaro Ltée, au fur et à mesure de l'avancement des travaux, suite à l'approbation de Denis Baril, Architectes
 - 8.3 Copernic – Adhésion 2018
 - 8.4 Centre d'interprétation de l'Ardoise – Demande de dons
 - 8.5 Brigitte Levasseur et Gilles Nadeau - Demande d'achat d'une petite partie de chemin abandonné appartenant à la municipalité – chemin Turcotte
 - ~~8.6 Camp biblique – Demande de dons~~
 - 8.7 Subvention étudiant – Annuler la demande
 - 8.8 Légion Royale Canadienne, Filiale no 15 – Don pour la parade
 - 8.9 Demande au Ministère des Transports, de la mobilité durable et de l'Électrification des transports pour le traitement des demandes d'aide financière des municipalités au programme RIRL
 - 8.10 Bourse d'études
 - 8.11 Varia
9. Rapport des activités de Monsieur le Maire
10. Période de questions pour le public
11. Levée de l'assemblée

Prochaine réunion : 6 août 2018

Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité du Canton de Cleveland



2018-137 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 4 JUIN 2018

Il est proposé par le conseiller Johnny Vander Wal, appuyé par le conseiller Fernand Leclerc et résolu unanimement que le procès-verbal de la séance du 4 juin 2018 soit adopté tel que présenté.

----- CORRESPONDANCE

La correspondance a été déposée à la table du conseil et les points : 4.12.7 Lettre de Shannon Keenan sujet : chemin De la Rivière et 4.12.8 Lettre de David Jr. Crack sujet : chemin David-Butch-Crack, ont été ajoutés à la correspondance. Pour faire suite à la lecture de la lettre de David Jr. Crack par le conseiller Gerald Badger, **une résolution a été adoptée** et les suivis demandés par les membres du conseil seront effectués et déposés aux archives après épuration, le tout selon les bons vœux du conseil.

2018-138 CHEMIN DAVID-BUTCH-CRACK/CHEMIN DE LA RIVIÈRE

ATTENDU QUE la municipalité du Canton de Cleveland a adopté la résolution numéro 2018-070 pour que le nom du chemin De la Rivière soit changé par le chemin David-Butch-Crack;

ATTENDU QUE le nom de David-Butch-Crack a été officialisé par la Commission de toponymie du Québec le 4 juin 2018;

ATTENDU QU' une demande de retrait a été demandée par la famille Crack auprès des membres du conseil, dû à toutes les méchancetés qui se sont propagés sur les réseaux sociaux;

ATTENDU QUE ce qui devait être un symbole de respect, est devenu une saga sur les réseaux sociaux;

Dans les circonstances, AFIN de respecter la famille Crack, il est résolu unanimement de renverser notre décision pour que le chemin du nom de David-Butch-Crack soit remplacé par le nom chemin De La Rivière.

Une lettre sera transmise aux citoyens du chemin De la Rivière, les informant que les membres du conseil ont l'intention de refaire la procédure à l'inverse auprès de la Commission de toponymie du Québec.

Puisqu'il faut refaire la procédure complète à l'inverse, la demande officielle auprès de la Commission de toponymie du Québec sera adoptée à la prochaine réunion du conseil.

----- 2018-139 FINANCE

2018-139-1 PRÉSENTATION DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par le conseiller Fernand Leclerc, appuyé par le conseiller Éric Courteau et résolu unanimement que les comptes à payer au montant de 29 854,94\$, tels que présentés aux membres du conseil, soient autorisés à être déboursés.

**Procès-verbal des délibérations du Conseil
de la Municipalité du Canton de Cleveland**

Paraphes du maire
Paraphes de la directrice générale

**2018-139-2 PRÉSENTATION DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES ET
DES DÉPENSES DÉJÀ AUTORISÉES DEPUIS LE DERNIER
RAPPORT**

Il est proposé par le conseiller Johnny Vander Wal, appuyé par le conseiller Gerald Badger et résolu unanimement d'entériner les dépenses incompressibles au montant de 46 486,26\$ et les dépenses déjà autorisées par le conseil au montant de 340,00\$ le tout tel que présenté aux membres du conseil.

**2018-139-3 PRÉSENTATION DES SALAIRES, DES DÉDUCTIONS À LA
SOURCE ET DES FRAIS DE DÉPLACEMENTS**

Il est proposé par le conseiller Éric Courteau, appuyé par la conseillère Sylvie Giroux et résolu unanimement que les frais de déplacements au montant de 468,52\$ soient autorisés à être déboursés. D'entériner les versements des salaires nets pour le mois de juin 2018 au montant de 12 185,34\$ et les déductions à la source du mois de mai 2018, au montant de 9 383,45\$.

2018-140 ADOPTION DE RÈGLEMENT

**2018-140-1 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 549 VISANT À
MODIFIER LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT
NUMÉRO 448 DE LA MUNICIPALITÉ**

ATTENDU QUE la municipalité du Canton de Cleveland applique sur son territoire un règlement de lotissement et qu'il apparaît nécessaire d'apporter des modifications à ce règlement;

ATTENDU QUE pour modifier un tel règlement, la municipalité doit suivre les procédures prévues aux dispositions des articles 123 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

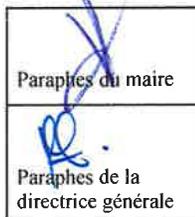
ATTENDU QUE le règlement a été approuvé par les personnes habiles à voter le 27 juin 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gerald Badger, appuyé par le conseiller Johnny Vander Wal et résolu unanimement

Que soit adopté le règlement numéro 549, conformément aux dispositions de l'article 134 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Dispense de lecture est donnée car le règlement a été transmis aux élus dans le délai prévu par la loi.

Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité du Canton de Cleveland



2018-140-2 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 550 VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 451

ATTENDU QUE la municipalité du Canton de Cleveland applique sur son territoire un règlement de permis et certificats et qu'il apparaît nécessaire d'apporter des modifications à ce règlement;

ATTENDU QUE pour modifier un tel règlement, la municipalité doit suivre les procédures prévues aux dispositions des articles 119 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Éric Courteau, appuyé par le conseiller Charles Brochu et résolu unanimement

- Que soit adopté le Règlement numéro 550, conformément aux dispositions de l'article 119 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Dispense de lecture est donnée car le règlement a été transmis aux élus dans le délai prévu par la loi.

2018-140-3 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 551 VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 446

ATTENDU QUE la municipalité de Canton du Canton de Cleveland applique sur son territoire un règlement de zonage et qu'il apparaît nécessaire d'apporter des modifications à ce règlement;

ATTENDU QUE pour modifier un tel règlement, la municipalité doit suivre les procédures prévues aux dispositions des articles 123 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

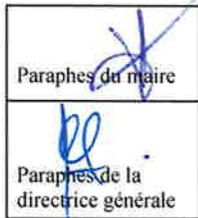
ATTENDU QUE le règlement a été approuvé par les personnes habiles à voter le 27 juin 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Sylvie Giroux, appuyé par le conseiller Fernand Leclerc et résolu unanimement

Que soit adopté le règlement numéro 551, conformément aux dispositions de l'article 134 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Dispense de lecture est donnée car le règlement a été transmis aux élus dans le délai prévu par la loi.

**Procès-verbal des délibérations du Conseil
de la Municipalité du Canton de Cleveland**



**2018-140-4 ADOPTION RÈGLEMENT NUMÉRO 552 PORTANT SUR
LA GESTION CONTRACTUELLE**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté sa première Politique de gestion contractuelle le 6 décembre 2010 ;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs* (L.Q. 2017 c. 13) a été sanctionnée le 16 juin 2017 et que certaines de ses dispositions sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE des mesures additionnelles doivent être prévues dans un règlement portant sur la gestion contractuelle afin que la Municipalité puisse exercer la faculté de donner des contrats de gré à gré tout en favorisant la rotation des fournisseurs ;

CONSIDÉRANT QUE des règles doivent également être mises en place pour la passation des contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$ mais inférieure au seuil d'appel d'offres public fixé par règlement ministériel, ces règles pouvant varier selon des catégories de contrats déterminées ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 278 de cette loi prévoit aussi que la Politique de gestion contractuelle en vigueur est réputée être un règlement sur la gestion contractuelle, si aucun autre règlement n'est adopté à ce sujet ;

CONSIDÉRANT QU'il est de l'avis de ce conseil de mettre en place un règlement sur la gestion contractuelle tenant compte des nouvelles règles applicables depuis le 1^{er} janvier 2018 ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du *Règlement numéro 552 portant sur la gestion contractuelle* a été donné le 4 juin 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement a été présenté le 4 juin 2018 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER ÉRIC COURTEAU, APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE SYLVIE GIROUX ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'adopter le « *Règlement numéro 552 portant sur la gestion contractuelle* ».

Dispense de lecture est donnée car le règlement a été transmis aux élus dans le délai prévu par la loi.

**2018-140-5 AVIS DE MOTION CONCERNANT LE RÈGLEMENT
NUMÉRO 553 DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE
ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES ET DÉLÉGUANT LE
POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES**

AVIS DE MOTION est par les présentes donné par le conseiller Gerald Badger, qu'à une prochaine séance de ce conseil, le *Règlement numéro 553 décrétant les règles de contrôle et de suivi*

Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité du Canton de Cleveland



budgétaires et déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses sera présenté pour adoption.

Dans le but de respecter les exigences prévues à l'article 445 du *Code municipal* (RLRQ, c. C-27.1), le projet de *Règlement numéro 553 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses* est présenté. Une copie de ce projet de règlement est déposée lors de la séance et est jointe en annexe avec le présent avis.

**2018-140-6 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 553
DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI
BUDGÉTAIRES ET DÉLÉGUANT LE POUVOIR
D'AUTORISER DES DÉPENSES**

ATTENDU QU'en vertu du deuxième alinéa de l'article 960.1 du *Code municipal du Québec*, le conseil doit adopter un règlement en matière de contrôle et de suivi budgétaires ;

ATTENDU QUE ce règlement doit prévoir notamment le moyen utilisé pour garantir la disponibilité des crédits préalablement à la prise de toute décision autorisant une dépense, lequel moyen peut varier selon l'autorité qui accorde l'autorisation de dépenses ou le type de dépenses projetées ;

ATTENDU QU'en vertu du deuxième alinéa de l'article 165.1 du *Code municipal du Québec*, un engagement de salarié n'a d'effet que si, conformément au règlement adopté en vertu du deuxième alinéa de l'article 960.1, des crédits sont disponibles à cette fin ;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 961 du *Code municipal du Québec*, un règlement ou une résolution du conseil qui autorise une dépense n'a d'effet que si, conformément au règlement adopté en vertu du deuxième alinéa de l'article 960.1, des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée ;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 961.1 du *Code municipal du Québec*, le conseil peut adopter un règlement pour déléguer à tout fonctionnaire ou employé de la municipalité le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la municipalité ;

ATTENDU QU'en vertu du quatrième alinéa de l'article 961.1 du *Code municipal du Québec*, une autorisation de dépenses accordée en vertu d'une délégation n'a d'effet que si, conformément au règlement adopté en vertu du deuxième alinéa de l'article 960.1, des crédits sont disponibles à cette fin ;

ATTENDU QUE l'article 176.4 du *Code municipal du Québec*, et le cinquième alinéa de l'article 961.1 prévoient les modalités de reddition de comptes au conseil aux fins de contrôle et de suivi budgétaires ;

Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité du Canton de Cleveland

Paraphes du maire
Paraphes de la directrice générale

ATTENDU QU'un avis de motion du *règlement numéro 553 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et la délégation d'autorisation de dépenses* a été donné à cette séance ;

Il est proposé par le conseiller Gerald Badger, appuyé par le conseiller Charles Brochu et résolu unanimement

Que le projet de règlement portant le numéro 553 est adopté.

AFFAIRES NOUVELLES ET SUIVIS

2018-141 MODIFICATION À LA RÉOLUTION NUMÉRO 2018-117 POUR L'ADJUDICATION DU CONTRAT POUR L'AGRANDISSEMENT ET LE RÉAMÉNAGEMENT DU GARAGE MUNICIPAL

ATTENDU QUE la municipalité du Canton de Cleveland a octroyé un contrat pour l'agrandissement et le réaménagement du garage municipal, Phase 1, le 17 mai 2018 par la résolution 2018-117;

ATTENDU QUE certains travaux ne peuvent être faits dans la Phase 1 sans faire certains travaux de la Phase 2;

ATTENDU QUE le représentant de Tijaro Ltée. accepte de réduire certains travaux de la Phase 1 et ainsi réduire les coûts de la Phase 1 pour pouvoir exécuter certains travaux de la Phase 2;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gerald Badger, appuyé par le conseiller Johnny Vander Wal et résolu unanimement d'accepter de modifier la résolution 2018-117 et d'entériner l'acceptation du contrat à Tijaro Ltée pour les phases 1 et 2, tout en réduisant certains coûts des phases 1 et 2, le tout tel que convenu avec l'entrepreneur de Tijaro Ltée.

D'autoriser M. Denis Baril, architectes, à entreprendre des négociations avec l'entrepreneur pour diminuer les coûts de l'aménagement extérieur;

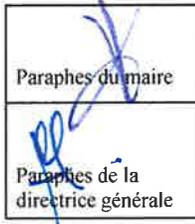
D'autoriser le maire, Herman Herbers et Claudette Lapointe, directrice générale/secrétaire trésorière à signer le contrat avec l'entrepreneur retenu.

La différence du budget manquant sera payée avec le Fonds de roulement.

2018-142 AUTORISATION À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE POUR LE PAIEMENT DES FACTURES DE TIJARO LTÉE, AU FUR ET À MESURE DE L'AVANCEMENT DES TRAVAUX, SUITE À L'APPROBATION DE DENIS BARIL, ARCHITECTES

ATTENDU QUE la municipalité a un contrat avec Tijaro Ltée pour l'agrandissement et le réaménagement du garage municipal;

**Procès-verbal des délibérations du Conseil
de la Municipalité du Canton de Cleveland**



ATTENDU QU' en conformité avec le contrat, la municipalité doit verser des paiements d'acomptes sur le prix du contrat pour les travaux exécutés;

ATTENDU QUE les délais, entre la facturation de l'entrepreneur, l'acceptation des travaux par l'architecte retenu et la séance du conseil municipal, s'échelonnent parfois sur deux mois;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Johnny Vander Wal, appuyé par le conseiller Éric Courteau et résolu unanimement d'autoriser la directrice générale à payer les factures de Tijaro Ltée. à la présentation de ses factures, en autant qu'elles aient été approuvées auparavant par Denis Baril, architecte.

2018-143 COPERNIC – ADHESION 2018

Il est proposé par la conseillère Sylvie Giroux, appuyé par le conseiller Fernand Leclerc et résolu unanimement d'autoriser l'adhésion 2018-2019 au coût de 75\$ avec COPERNIC.

2018-144 CENTRE D'INTERPRÉTATION DE L'ARDOISE – DEMANDE DE DONS

Il est proposé par le conseiller Johnny Vander Wal, appuyé par la conseillère Sylvie Giroux et résolu unanimement d'autoriser un don au montant de 500\$ au Centre d'interprétation de l'Ardoise. Que cette dépense non prévue au budget 2018 soit puisée dans le poste « Dons-Divers 2018 ».

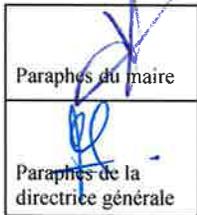
2018-145 BRIGITTE LEVASSEUR ET GILLES NADEAU – DEMANDE D'ACHAT D'UNE PETITE PARTIE DE CHEMIN ABANDONNÉ APPARTENANT À LA MUNICIPALITÉ – CHEMIN TURCOTTE

ATTENDU QUE madame Brigitte Levasseur et monsieur Gilles Nadeau déposent une demande d'achat d'une partie du lot 5 534 717 ;

ATTENDU QUE cette partie du chemin est fermé à la circulation depuis très longtemps;

ATTENDU QUE cette partie de chemin n'a aucune utilisation bénéfique future pour la municipalité;

ATTENDU QUE les demandeurs s'engagent à payer les frais d'arpentage, de notaire et tous autres frais reliés à la vente;



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité du Canton de Cleveland

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Eric Courteau, appuyé par le conseiller Johnny Vander Wal et résolu unanimement d'autoriser la vente d'une partie du lot 5 534 717 à madame Brigitte Levasseur et monsieur Gilles Nadeau, tel que présenté lors de la demande.

La présente transaction est faite sans aucune considération monétaire et ce, à certaines conditions, à savoir :

Cette transaction est faite sans aucune garantie quelconque, que ce soit toute garantie contre les vices cachés ou apparents ou que ce soit toute garantie contre l'éviction, le tout étant aux risques et périls des demandeurs.

Les demandeurs devront prendre le lot dans l'état où ils se trouve au moment de la demande d'achat, pour l'avoir vu et examiné à sa satisfaction, avec tous les droits qui s'y rattachent ou qui pourraient s'y rattacher, y compris les servitudes actives, même non inscrites au registre foncier, et ils l'acquièrent sans garantie de contenance.

Aucun certificat de localisation et/ou description technique et/ou description foncière et/ou description sommaire par un arpenteur-géomètre n'existe présentement sur ces immeubles et les demandeurs devront faire arpenter et notarié ces titres de propriétés. **Tous les frais reliés à cette transaction devront être entièrement à la charge des demandeurs.**

D'autoriser le maire, monsieur Herman Herbers et la directrice générale/secrétaire-trésorière, madame Claudette Lapointe à signer tous les documents relatifs à cette vente.

2018-146 SUBVENTION ÉTUDIANT – ANNULER LA DEMANDE

ATTENDU QUE par la résolution numéro 2018-012 une autorisation a été donnée à madame Claudette Lapointe pour procéder à une demande de subvention auprès du Ministère pour l'embauche d'un étudiant pour les travaux estivaux de voirie ;

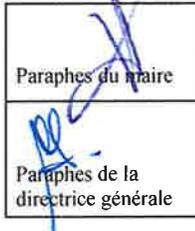
ATTENDU QUE la municipalité n'a aucun candidat pour le poste;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gerald Badger, appuyé par le conseiller Fernand Leclerc et résolu unanimement de procéder à l'annulation de la demande de subvention étudiant auprès du Ministère.

2018-147 LÉGION ROYALE CANADIENNE, FILIALE NO. 15 – DON POUR LA PARADE

Il est proposé par le conseiller Gerald Badger, appuyé par le conseiller Charles Brochu et résolu unanimement d'autoriser un don au montant de 100\$, au Centre d'interprétation de l'Ardoise. Que cette dépense non prévue au budget 2018 soit puisée dans le poste « Dons-Divers 2018 ».

**Procès-verbal des délibérations du Conseil
de la Municipalité du Canton de Cleveland**



2018-148 DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS POUR LE TRAITEMENT DES DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE DES MUNICIPALITÉS AU PROGRAMME RIRL

ATTENDU QUE la MRC du Val-Saint-François a élaboré un plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) lequel a été approuvé par le ministère en juillet 2016;

ATTENDU QUE le plan d'intervention (PIIRL) inclut une programmation annuelle des travaux à effectuer pour le redressement du réseau routier local priorisé;

ATTENDU QUE les municipalités de la MRC ont débuté le dépôt des demandes d'aide financière au programme Réhabilitation du réseau routier local, volet redressement (RIRL), pour réaliser les travaux inscrits au plan d'intervention;

ATTENDU QUE le traitement d'une demande d'aide financière contient plusieurs étapes, ce qui rend très lourd le processus pour les municipalités;

ATTENDU QU' en plus des nombreuses étapes, les délais de réponses du ministère pour l'acceptation finale de la demande mettent en péril la réalisation des travaux prévus;

ATTENDU QUE les entrepreneurs soumissionnaires retenus par les municipalités garantissent leur prix pour une durée maximum de 120 jours et les délais de traitement des demandes par le ministère font en sorte que les prix ne pourront plus être garantis;

ATTENDU QUE selon le guide de modalité du programme, le ministère semble avoir jusqu'au 31 mars de chaque année pour émettre la lettre d'acceptation finale, ce qui ne semble pas respecté par ce dernier;

Il est proposé par la conseillère Sylvie Giroux, appuyé par le conseiller Johnny Vander Wal et résolu unanimement

QUE la municipalité du Canton de Cleveland demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'électrification des transports d'accélérer le traitement des demandes d'aide financière et les étapes d'approbation finale afin de faciliter la réalisation des travaux prévus au plan d'intervention;

DE transmettre cette résolution au ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, à la députée de Richmond Karine Vallières et au député de Richmond/Arthabasca Alain Rayes.

Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité du Canton de Cleveland

 Paraphes du maire
 Paraphes de la directrice générale

2018-149 BOURSE D'ÉTUDE POUR UN(E) ÉTUDIANT(E) DE L'ÉCOLE DU TOURNESOL À WINDSOR

ATTENDU QUE la période de mise en candidature concernant l'obtention d'une bourse d'études pour un (e) étudiant(e) de l'école du Tournesol à Windsor, est maintenant terminée;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont procédé à la nomination de la personne gagnante;

DANS LES CIRCONSTANCES, il est proposé par le conseiller Charles Brochu, appuyé par le conseiller Éric Courteau et résolu unanimement de retenir la candidature d'Olivier Lessard. Qu'un montant de 250\$ lui soit versé à titre de bourse d'études pour l'an 2018.

RAPPORT DES ACTIVITÉS DE MONSIEUR LE MAIRE

Monsieur le Maire Herman Herbers fait mention au conseil municipal des activités qui se sont produites depuis son dernier rapport d'activités.

PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC

La période de questions au public a été allouée.

Il y a eu l'intervention de messieurs Denis Auclair, Louis-Philippe Hébert, Henri St-Onge, Charles Hodge, Maurice Cyr, Edward Laporte et mesdames Karine Brochu, Judy Frost, Shannon Keenan, sur les points suivants :

- Don à la Légion
- Lettre reçue de la Société d'histoire
- Lettre reçue de Louis-Philippe Hébert et de Léo Gaudet
- Questionnement sur le point 8.22 de la réunion du 5 mars dernier
- Questionnement sur une lettre d'avocat envoyée à Louis-Philippe Hébert et Léo Gaudet
- Chemin De la Rivière/chemin David-Butch-Crack
- Idée pour rendre hommage à David Butch Crack
- Traduction (résumé) de la lettre de David Crack
- Débroussaillage
- Période de questions/argumenter
- Disponibilité des documents
- Pont chemin Kingsey Townline
- S'exprimer dans sa langue (anglais)
- Ponceau sur chemin Spooner Pond
- Hauteur des garde-fous sur Spooner Pond
- Loi 101

Paraphes du maire
Paraphes de la directrice générale

Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité du Canton de Cleveland

2018-150 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Fernand Leclerc et résolu que la séance soit levée à 20h40.

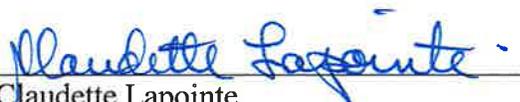

Herman Herbers, Maire


Claudette Lapointe,
Directrice générale / secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE CRÉDIT 2018-07

Je, soussignée, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour couvrir le montant des dépenses autorisées par le conseil municipal de la Municipalité du Canton de Cleveland aux termes des résolutions, adoptée lors de l'assemblée du 3 juillet 2018.

À Canton de Cleveland, ce 4e jour du mois de juillet de l'an deux mille dix-huit.


Claudette Lapointe,
Directrice générale / secrétaire-trésorière

APPROBATION DES RÉOLUTIONS

« Je, Herman Herbers, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

À Canton de Cleveland, ce 4e jour du mois de juillet de l'an deux mille dix-huit.


Herman Herbers, Maire